



**Ségolène Royal**

candidate à l'élection présidentielle



Paris, le 26 février 2007

Nos réf. : 2352/mya/cfr

Monsieur le Président,

Vous avez souhaité m'interroger sur un certain nombre de questions relatives à la politique de maintien à domicile.

Je souhaite au préalable vous féliciter non seulement de la qualité du Manifeste que vous avez publié récemment mais, plus généralement, du travail que les associations fédérées au sein de l'U.N.A réalisent au quotidien, auprès de centaines de milliers de personnes âgées et de familles.

En effet, si l'allongement de la durée de la vie est une chance formidable, il pose aussi à la société toute entière des défis majeurs.

C'est la raison pour laquelle le Pacte présidentiel que j'ai proposé aux Français prévoit explicitement l'objectif de « développer le maintien à domicile des personnes âgées ».

Pourquoi cet objectif ? Parce que l'immense majorité des personnes âgées en situation de perte d'autonomie souhaite souhaiter rester chez elles. Encore faut-il leur en donner les moyens.

Or, loin de répondre à cette exigence, la politique gouvernementale menée depuis 2002 a, en réalité, été marquée par de sérieux reculs :

- La baisse de 900 à 600 € du seuil à partir duquel les personnes âgées se voient appliquer un « ticket modérateur » lié à l'APA. Les bénéficiaires de petites retraites ont donc été sommés de ...payer plus.
- L'arrêt depuis 2003 de toute contribution supplémentaire de l'Etat au financement de l'A.P.A. laissant ainsi les départements seuls face à ce défi de solidarité nationale.
- Un rythme de création de places de SSIAD largement en deçà des besoins.
- Un Plan Solidarité Grand Age présenté par le gouvernement en toute fin de législature et qui n'est aucunement financé pour les années ultérieures.



Je souhaite, pour ma part, impulser une politique radicalement différente.

Je m'engage à faire du droit d'être aidé, accompagné et soigné à domicile un droit réel. Je ne pense pas pour autant que la loi soit ici le moyen le plus adéquat. La loi du 2 janvier 2002 existe. Son inspiration est bonne. En revanche, son application par la majorité actuelle n'a ensuite pas correspondu à son esprit initial.

Vous savez que les gestionnaires de services sont aujourd'hui un peu las de l'avalanche de textes législatifs et réglementaires qu'ils ont eu à connaître depuis quelques années. Je pense qu'une véritable volonté politique alliée à une négociation approfondie avec les présidents de conseils généraux et, peut-être, à quelques ajustements réglementaires, sont de nature à atteindre les objectifs que vous fixez et avec lesquels je me trouve en plein accord.

L'importance en matière d'aide à domicile consiste à passer du « dire » au « faire », des pétitions de principe à un soutien concret.

Ce soutien suppose notamment l'encouragement aux services prestataires, plus protecteurs des droits des personnes lourdement dépendantes. Je sais que nombre de conseils généraux ne privilégient pas, en raison de son coût supplémentaire, ce mode de relations contractuelles. C'est donc dans le cadre d'un véritable partenariat entre les autorités tarifaires et les associations que vous représentez, que je compte régler cette question.

Les services prestataires ne doivent pas être lésés en terme de tarification, dès lors qu'ils apportent une sécurité supplémentaire aux personnes âgées et à leurs familles. Mais cette tarification plus avantageuse devra être incluse dans une approche « gagnant-gagnant », à négocier entre les conseils généraux, l'Etat et les associations. À des moyens supplémentaires devront ainsi correspondre une meilleure qualité de service et un effort permanent de formation et de qualification des intervenants. Je sais que l'UNA est prête à s'engager dans une telle voie.

Pour soutenir l'action de vos associations, la priorité consistera à étudier les voies et moyens d'améliorer le niveau de l'APA lorsque cela est nécessaire. Depuis 2002, nous avons de ce point de vue assisté à une dérive dommageable, consistant à déporter sur les seuls départements les dépenses nouvelles d'APA. Je refuse de cautionner cette évolution qui ne fait qu'accroître les inégalités entre des territoires qui ne sont pas placés, en terme de vieillissement et de ressources fiscales, dans des situations comparables.

Je souhaite, bien entendu, le maintien de l'APA dont le succès – plus d'un million de bénéficiaires – montre qu'elle a largement répondu à l'attente des personnes âgées. Je souhaite également que les conseils généraux continuent de gérer dans un cadre de proximité cette allocation tant il est vrai qu'ils se sont globalement bien acquittés de cette tâche depuis 2002.

En revanche, il n'est plus acceptable que l'APA ait progressivement perdu son caractère de solidarité nationale. La participation de l'Etat sera donc relevée afin d'atteindre à terme le niveau initialement prévu de 50% des dépenses, seul moyen pour que la Nation toute entière exprime sa solidarité et que soient gommées les potentielles inégalités de traitement.

Mais si l'allongement de la durée de la vie constitue un défi financier, il constitue également une chance qu'il convient de valoriser.

C'est pourquoi je veux encourager la société à porter un autre regard sur la vieillesse, plus positif et soucieux de valoriser les différents apports du vieillissement. Parmi ceux-ci figure évidemment le potentiel d'emplois nouveaux générés par l'aide aux personnes âgées.

.../...

Il nous faudra, sur ce point, mener une politique volontariste et déclencher un véritable « Plan Marshall ». Oui, la France a besoin que sa jeunesse embrasse les carrières sanitaires et sociales. Oui, il convient de recruter massivement et donc de former tout aussi massivement des jeunes quand bien même n'auraient-ils pas une formation initiale très élevée.

Le développement de la formation en alternance, la création de diplômes intermédiaires d'encadrement (type BTS), l'assouplissement de certaines règles relatives à la Validation des Acquis de l'Expérience qui empêchent encore trop souvent des salariés compétents dans leur exercice professionnel d'accéder à des fonctions supérieures : voilà autant de voies que je compte emprunter.

Mais comment encourager la formation et la qualification si, au final, ces salariés sont victimes de temps partiels subis ou de rémunérations décourageantes ? Nous en revenons là encore à l'équilibre forcément subtil entre le coût et la qualité des prestations servies et la tarification dont elles font l'objet. Je sais quelles sont vos difficultés quotidiennes en ce domaine. C'est à travers la contractualisation que j'évoquais plus haut que je veux, avec les différents partenaires, trouver les voies et moyens d'une meilleure qualité au service des personnes âgées.

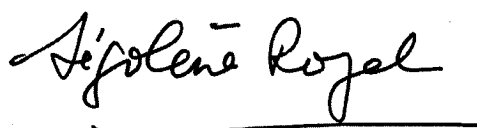
Dans le défi qui s'annonce, nous aurons besoin de tous. Le secteur public et les entreprises ont donc toute leur place tant dans le secteur de l'aide à domicile que dans le secteur de l'hébergement en établissement.

Pour autant, il ne vous étonnera pas que l'action menée par les associations dans le cadre d'une économie sociale et solidaire retienne particulièrement mon attention.

Telles sont les précisions que je souhaitais vous apporter à ce stade, sur ces questions cruciales, qui engagent profondément nos valeurs collectives et notre avenir. Je sais que le dialogue que vous avez noué avec les responsables socialistes vous a mutuellement permis d'aller plus avant dans les nombreux aspects techniques qui sont ici en jeu. Je vous engage donc à continuer ce dialogue pour mieux préparer le temps où, j'en suis convaincue, nous aurons à mettre en œuvre les principes que je viens ici d'énoncer.

Je connais la force de l'engagement qui est le vôtre, ne doutez pas de ma détermination à relever, avec toutes les parties prenantes, ces formidables défis.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

---

**U.N.A.**  
**M. André FLAGEUL**  
Président  
108-110 rue Saint Maur  
75011-PARIS